Etude pour la définition d'un Schéma des Vocations Littorales

de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Cahier des charges n°2

I. Rappel des principaux points de la démarche

- 1. Un territoire marin, lacustre et terrestre de 125 km de linéaire sur la CU MPM
- 2. Une approche globale et planificatrice de l'ensemble du littoral de la CU MPM $\,$
- 3. 3 grands volets
 - le volet « environnement/aménagement » :
 - analyse des modes de fonctionner du littoral
 - mise en évidence des lieux du possible en terme d'aménagement, des espaces à enjeux, à valoriser ...
 - le volet « développement » :
 - éclairage et analyse des principales filières liées à la proximité du littoral (tissu économique, emplois, enseignement...)
 - le volet « ports de plaisance » :
 - vision globale stratégique de l'ensemble des ports de MPM
 - approche pré-opérationnelle sur certains d'entre eux à la demande de MPM.
- 4. Un cadre d'actions s'appuyant sur :
 - les démarches nationales : propositions du Comité Interministériel de la Mer, ...
 - les démarches locales : DTA, projet d'Agglomération, SCOT, PLU ...
 - les retours d'expérience sur d'autres sites littoraux

II. Eléments de méthodologie

1. Les groupes de travail

La démarche s'appuiera principalement sur la constitution de groupes de travail.

Dans un premier temps, ces commissions seront organisées autour de thématiques émergentes : elles seront un espace de débat, de partenariat et enrichiront la connaissance relative aux diverses problématiques.

Les commissions thématiques ci-après sont proposées :

Planification :

- statut juridique et réglementation, en lien avec les principaux textes régissant le littoral terrestre et maritime, la répartition des compétences, les différents acteurs, et la synergie des moyens
- outils de planification : Schéma de mise en valeur de la mer, Contrat de baie, PDU Quels en sont les atouts et les limites ? quelles procédures alternatives ? exemple : les parcs nationaux de « seconde génération »

Ports de plaisance :

- diagnostic/prospective : politique générale dans la perspective de faire une MPM une « Métropole Marine Euroméditerranéenne »
- fonctionnement, gestion -dont accès, desserte- et moyens
- la filière plaisance en lien avec l'aspect développement économique abordé dans la commission « Patrimoine d'exception/valorisation »

Patrimoine d'exception/valorisation :

- gestion d'un patrimoine terrestre et marin d'exception : pratiques, usages -notamment en lien avec l'hyper-fréquentation de ces espaces- et moyens mis en oeuvre
- lutte contre les risques, les pollutions et les nuisances : moyens de connaissance, de prévention et d'intervention (Ex. : plan POLMAR)
- activités touristiques, potentiel économique: moyens de développement, mais aussi réflexion sur les limites d'usage, d'exploitation d'un patrimoine d'exception, modalités de préservation/mise en valeur du patrimoine naturel, desserte et accès

Dans un second, temps, des groupes de travail seront organisés à l'échelle territoriale, en lien avec les 3 secteurs proposés ci-dessous :

- MPM Ouest : rives de l'Etang de Berre / Côte Bleue
- Marseille les rades
- MPM Sud-Est : Calanques de Cassis / Baie de La Ciotat

Modalités de fonctionnement des commissions :

Chaque réunion de commission pourrait se dérouler selon la procédure suivante :

- la constitution préalable d'un support d'échange synthétique destiné à ouvrir et à nourrir le débat : réalisation AGAM
- les débats,
- la réalisation d'un compte-rendu : AGAM

En tant que de besoin, les commissions pourront faire appel à des experts qui pourront apporter un éclairage complémentaire au débat.

Un document de synthèse permettra ensuite de restituer l'ensemble des contributions inter-commissions.

L'objectif de ces commissions est de faire émerger les problématiques phares et mettre en exergue les principales actions à engager dans le cadre du schéma des vocations littorales.

Organisation:

Il est également proposé la constitution d'un comité de pilotage, chargé de suivre l'avancement technique de la démarche et de faire partager une vision transversale des problématiques littorales, lesquelles nourriront à terme un cadre d'actions.

Certaines des problématiques pourront, à terme, nécessiter de faire appel à des bureaux d'études spécialisés dans la perspective d'une connaissance approfondie ou de modalités d'actions plus ciblées -pollutions, à titre d'exemple.

III. Calendrier prévisionnel

- . Fin juin : établissement de la composition des 3 commissions thématiques et de leur Président
- . Mi septembre : démarrage des premières réunions des commissions
- . 1^{er} trimestre 2005 : fin de l'approche thématique et élaboration de la synthèse

sous réserve de la disponibilité des commissaires

Des questionnements :

- modalités d'association des représentants des communes dans la perspective d'un partage de la démarche ?
- modalités d'association des Commissions de la CU MPM ? et notamment de la Commission Protection et Sécurité des Espaces Communautaires, Commission Déchets - Propreté - Eau -Assainissement, Commission Développement économique - ZAC, outre la Commission Ports de plaisance - Ports de Commerce -Aéroports et la Commission Aménagement de l'Espace Communautaire - Urbanisme, qui constituent les pilotes de la démarche.